



Document explicatif du budget 2012

et du Programme triennal d'immobilisations 2012-14

En vertu de l'article 957 du Code municipal, il me fait plaisir de vous transmettre ce document expliquant le budget 2012 et le programme triennal d'immobilisations 2012-14.

En 2012, les dépenses prévues sont de 1 276 592 \$, en hausse de 3,5 % par rapport aux dépenses projetées de 2011. Cette augmentation des dépenses s'explique principalement par les changements suivants :

- une augmentation de 1 % de la taxe TVQ
- une hausse de 5 % des frais de sécurité d'incendie
- la mise en place d'un programme d'entretien préventif des fossés de la municipalité au coût de 15 000 \$ qui permettra de mieux préserver les structures de nos routes à long terme
- une augmentation des dépenses prévues pour l'entretien des ponceaux. Nous avons en effet constaté que plusieurs ponceaux semblent être rendus au bout de leur vie utile, ayant été construits dans les années 60 et 70
- une augmentation des frais liés aux services d'eau et d'égouts (politique sur l'eau, exigences du gouvernement, approvisionnement de l'eau, etc.)
- une augmentation des frais d'intérêts et de remboursement de la dette à long terme

Le conseil municipal a été en mesure de limiter les augmentations à un niveau semblable à celui de l'inflation observée au Québec (environ 3,3 %), en restreignant les dépenses à plusieurs postes. Une diminution de frais de la gestion des matières résiduelles a également contribué à diminuer les charges pour les contribuables.

La répartition des dépenses est indiquée dans le tableau qui suit :

Poste	Budget 2012	% du budget
Administration générale	281 477	22.0
Aménagement et urbanisme	32 211	2.5
Eau et égouts	85 359	6.7
Industries et commerces	52 438	4.1
Loisirs et culture	75 853	5.9
Matières résiduelles	61 290	4.8
Sécurité publique	211 650	16.6
Voirie	263 341	20.6
Service de la dette	190 378	14.9
Divers	22 595	1.8
TOTAL	1 276 592 \$	

Pour financer ces dépenses, le conseil municipal devait composer cette année avec un nouveau rôle d'évaluation qui comporte une augmentation globale de 29 % des valeurs des immeubles. L'augmentation n'est pas semblable selon les diverses catégories d'immeubles : augmentation de 36 % pour le secteur résidentiel, de 20 % pour les industries, de 13 % pour les commerces et de 30 % pour l'agriculture. C'est pourquoi une tarification à taux variée a été mise en place cette année pour amenuiser ces différences. Le taux de base (résidentiel), agricole et des terrains vacants a été fixé à 0,96 \$ du 100 \$ d'évaluation alors que le taux commercial, industriel et des blocs de 6 logements et plus a été fixé à 1,09\$ du 100 \$



d'évaluation. Ces taux sont donc en baisse en comparaison du taux de taxe foncière générale de 1,155 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2011. Par ailleurs, le taux de la taxe spéciale pour l'entretien et l'aménagement des étangs d'aération passe de 0,10 \$ à 0,08\$ du 100 \$ d'évaluation pour tous les usagers du réseau d'égout.

En 2012, le conseil municipal a désiré rapprocher la tarification des services avec les coûts réels assumés par la municipalité. Suite à une analyse des frais réels, les compensations demandées pour l'eau passeront de 210 à 300 \$ pour chaque terrain avec une sortie d'eau alors que la tarification pour l'égout sera de 140 \$ au lieu de 100 \$. Quant à la gestion des matières résiduelles, les coûts diminueront pour tous les usagers, s'établissant à 135 \$ pour une résidence et à 200 \$ pour une industrie ou un commerce. La répartition des revenus est indiquée dans le tableau qui suit :

Poste	Budget 2012	% du budget
Taxes générales	832 940	65.2
Taxe spéciale entretien étangs	18 332	1.4
Tarification de services	140 185	11.0
Transferts gouvernementaux	172 000	13.5
Autres	113 135	8.9
TOTAL	1 276 592 \$	

Le programme triennal d'immobilisations 2012-14 fournit des indications sur les dépenses d'immobilisations prévues pour les 3 prochains exercices financiers et sur la manière prévue de les financer. Pour cette période, la municipalité prévoit des investissements totaux de 918 000 \$, soit de 260 000 \$ au niveau de l'eau et de l'égout (réhabilitation d'un puits, correction de conduites défectueuses d'égouts, réfection de la rue des Bouleaux), de 430 000 \$ pour la voirie (entretien de divers chemins), de 91 000 \$ au niveau des loisirs (projets de jets d'eau et d'une patinoire couverte) et de 137 000 \$ pour l'achat de terrains pour fin de développement. Pour financer ces immobilisations, une somme de 40 000 \$ est prévue à même le budget, 480 000 \$ du programme de la taxe d'accise 10-13, 150 000 \$ du programme de la taxe d'accise 14-17 et 248 000 \$ de nouveaux emprunts. Ainsi donc, les frais réels pour la municipalité représenteraient uniquement 31 % des dépenses réelles en immobilisations, la balance étant assumée par des fonds gouvernementaux. Je rappelle ici que le programme triennal d'immobilisations vise à fournir des indications mais ne crée pas d'obligations de réalisations pour la municipalité.

André DeMers, maire